



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marchés financiers internationaux

Question écrite n° 123632

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la compréhension par l'opinion publique de la crise bancaire en Europe. L'inquiétude de l'opinion publique devrait être contrebalancée par une information télévisuelle régulière dans le domaine économique. Cette communication permettrait d'expliquer les grandes tendances de notre économie au regard de la crise boursière et bancaire, comme cela avait été le cas dans les médias français lors de la crise pétrolière des années 70-80. Une telle initiative s'avérerait très utile pour la compréhension de l'actualité économique. Il lui demande donc de préciser sa position sur cette suggestion qu'il pourrait promouvoir auprès des responsables de télévisions.

Texte de la réponse

Le ministre de la Culture et de la Communication rappelle que le Gouvernement n'intervient pas dans l'élaboration des grilles de programmes, qui relève de la liberté éditoriale des antennes et de la responsabilité des dirigeants des chaînes. Cependant, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), France Télévisions doit, bien entendu, respecter les missions de service public qui lui sont imparties. Aider les citoyens à appréhender le monde qui les entoure constitue une mission primordiale pour l'audiovisuel public. Ainsi, France Télévisions présente une offre d'information très complète, tant en terme de volume horaire que de nombre de sujets traités. L'actualité économique et financière ayant été particulièrement riche et complexe en 2011, les chaînes de France Télévisions ont apporté un éclairage essentiel sur ces questions ; dans les éditions des journaux télévisés, qui consacrent chaque jour de nombreux reportages aux événements économiques qui rythment l'actualité, mais aussi au travers de nombreux magazines. Au-delà de ces genres, le traitement des sujets économiques et financiers est complété par l'offre documentaire ou encore par des formats courts susceptibles de toucher le plus grand nombre de téléspectateurs. L'ensemble des chaînes de France Télévisions programme des magazines de société et d'information qui constituent des espaces de débat et d'analyse permettant d'approfondir les questions soulevées par l'actualité économique et financière. Les antennes du groupe abordent ce domaine sous des angles différents, en fonction de leur identité éditoriale. Ainsi France 2, chaîne de référence du groupe au niveau de l'information, traite le sujet à travers tous les genres de programmes : de Complément d'enquête (« Les caddies de la crise ») à Envoyé spécial (« À l'ombre des niches fiscales », « Grèce : moins belle la vie », « Les banques : la crise de confiance », « Délinquance en col blanc ») en passant par le magazine hebdomadaire Mots croisés (« 24 h pour sauver l'euro », « Rigueur : on en prend pour 10 ans », « 2012 : à qui profite la crise ») ou encore la case documentaire Infrarouge (« Krachs, une histoire des crises boursières », « Vivre avec 1 500 euros »). France 3, quant à elle, évoque l'économie sous un angle plus local, mettant l'accent, par exemple, dans ses reportages et ses émissions, sur le rôle des acteurs locaux et les voies empruntées pour limiter les effets de la crise en région. Pour autant, via le magazine hebdomadaire Ce soir ou jamais, la chaîne propose un espace de débat sur les grands thèmes d'actualité qui agitent la société, décryptés à travers le prisme de la culture, et où l'économie a régulièrement droit de cité : « Le patriotisme économique », « Crise de la dette, et si on ne remboursait pas ? », « Grèce, l'Europe panique, les bourses chutent », « Euro, l'Europe au bord du précipice ? », « La Chine rachète la dette européenne ». Enfin,

comme l'indique le cahier des charges, France 5 a pour principal objectif d'aider à la compréhension du monde et de ses enjeux, à travers le décryptage, le partage des savoirs et la transmission des connaissances. Ses documentaires et ses nombreux magazines d'information abordent très régulièrement les thèmes économiques et financiers. C à dire y a consacré plusieurs numéros dont l'un sur la crise de la zone euro et récemment un autre sur la dégradation de la note française. Mais c'est son magazine emblématique quotidien (diffusé deux fois par jour), C dans l'air, qui a présenté une multitude d'émissions sur l'économie, dans sa dimension nationale et internationale : « La crise écrase l'emploi », « l'euro craque-il ? », « AAA, ça sent le roussi », et encore, début janvier, « l'euro est-il une bonne monnaie ? ». Ce magazine décrypte, à travers des reportages et en compagnie d'invités, les sujets qui font l'actualité et donne les clefs pour les comprendre. Animée par un journaliste, qui sert de médiateur entre le public et les professionnels ou les experts qui interviennent dans le débat, l'émission permet également aux téléspectateurs de poser des questions à ces derniers. Les sujets économiques et financiers ont pris de l'ampleur dans les grilles de l'audiovisuel public depuis l'automne. Ainsi, en décembre dernier, le premier numéro de Place publique a été consacré aux « Français face à la crise ». France 5 propose, depuis le 3 octobre 2011, une émission didactique en matière d'économie, Dr CAC, qui se compose d'un programme court quotidien et d'un magazine hebdomadaire. Le concept de l'émission consiste en la consultation du Dr CAC par un candidat pour qui l'économie est une source de questionnements angoissés. Les réponses pédagogiques du Dr CAC permettent une vulgarisation rigoureuse des sujets économiques et de leurs enjeux : « À quoi servent les agences de notation ? », « La Grèce peut-elle faire faillite ? », « Le FMI, c'est quoi ? »...

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123632

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12704

Réponse publiée le : 6 mars 2012, page 2068